



Vol de ma carte bancaire de la Banque postale

Par **yves harpin**, le **19/06/2014** à **11:34**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Je fais partie de la Banque Postale, et on m'a volé ma carte de paiement. Le voleur a pu faire 3116 € de retrait et mon compte s'est retrouvé à découvert pour une somme de 1730 €.

M'est-il possible de demander à ma banque de bloquer ma carte de paiement dès que le compte est à découvert ??

En somme, est-il possible de n'autoriser aucun découvert? ???

Quelle est la marche à suivre ??

Yves

Par **aguesseau**, le **19/06/2014** à **20:06**

bsr,

dès qu'on vous vole votre carte bancaire, vous devez immédiatement faire opposition. sauf en cas de négligence grave, votre banque doit vous rembourser en laissant à votre charge une franchise de 150 €.

il doit être possible de demander à la banque de ne vous autoriser aucun découvert sur votre compte bancaire avec ses conséquences si un jour un prélèvement est rejeté faute de provision.

cdt

Par **Lag0**, le **19/06/2014** à **21:43**

Bonjour,

Avec une carte bancaire classique, il n'est pas possible d'empêcher le découvert. Pour cela, il faut une carte à autorisation préalable systématique comme la carte electron. Petit problème, ce type de carte n'est pas acceptée partout.